



Tranche Nature

Bulletin d'information n°22 de l'APELT
Mars 2023

Sommaire : 2 - Loi AGECE
 3/4 - Transition écologique dans les Pays de Loire
 4 - A propos de bétonnage

Editorial

2022, une année de bascule ?

En préliminaire du conseil des ministres du 24 août 2022, le président de la République a tenu des propos surprenants : « nous vivons une période de bascule marquée par la fin de **l'abondance, des évidences et de l'insouciance** ». En nous invitant à « regarder en face le temps qui vient », que préparait la communication présidentielle, toujours très étudiée ? Une acceptation par les citoyens de sacrifices rendus nécessaires par une conjoncture difficile ou une incitation à penser autrement le monde, à une autre façon d'habiter la Terre ?

La guerre en Europe et ses conséquences économiques, les vagues successives de COVID, les canicules, la sécheresse et les incendies de forêts sur tout le territoire national ont sans doute rendu plus audibles les messages délivrés par le 6ème rapport du GIEC (avril). Le changement climatique, ses causes, ses implications globales au sens systémique du terme sont maintenant évidents.

La sensibilité à l'érosion de la biodiversité est aussi mieux partagée (COP15 de décembre 2022, 15ème convention de l'ONU sur la biodiversité). La destruction et la fragmentation des habitats, la surexploitation des ressources, les pollutions, les déplacements d'espèces sont depuis longtemps documentés. Or l'homme, espèce issue de l'évolution comme toutes les autres, n'est rien sans le reste du vivant.

Cependant il n'est pas possible de parler de l'émergence d'une conscience environnementale. Nos ancêtres ont détérioré, comme nous, les environnements en toute connaissance de cause ; de nombreux et anciens témoignages le montrent :

« L'homme, par son égoïsme trop peu clairvoyant pour ses propres intérêts, semble travailler à l'anéantissement de ses moyens de conservation et à la destruction même de sa propre espèce. En détruisant partout les grands végétaux qui protégeaient les sols, il amène rapidement à la stérilité ce sol qu'il habite, donne lieu au tarissement des sources, en écarte les animaux qui y trouvaient leur subsistance. On dirait que l'homme est destiné à s'exterminer lui-même après avoir rendu le globe inhabitable. »

L'auteur de ces lignes (dans « système analytique des connaissances positives de l'homme » 1820) est Jean-Baptiste de Lamarck (1774-1829) dont une statue est au MHN de Paris, à la création duquel il a participé (1793). Il dénonçait déjà la schizophrénie de la modernité qui dans une frénésie de développement invisibilisait aussi les dégâts du progrès, ou disqualifiait les préventions environnementales.

Le cours du progrès des civilisations modernes, très dépendant de la consommation toujours plus grande d'énergies fossiles, de produits des industries extractives, d'artificialisation des sols, apparaît comme une spirale autodestructrice en affectant l'habitabilité de la planète.

Il faut aussi souligner ici qu'une part longtemps minoritaire de l'humanité peut être tenue responsable de la situation. Actuellement encore, 70 % des émissions de gaz à effet de serre sont produites par seulement un milliards d'individus !

Des mesures **d'adaptation** à court terme au changement climatique (« la bataille » pour le climat) peuvent sans doute être imaginées et en fait elles s'imposent, mais les mesures **d'atténuation**, qui permettraient la baisse des émissions de GES, sont contrariées par des inerties considérables, des intérêts puissants pour le statu quo.

Sommes-nous précipités vers des « futurs obsolètes », ou sommes-nous capables d'une action concertée, solidaire, mondiale pour assurer un avenir viable aux générations à venir ? Une conscience partagée des enjeux est un préalable, mais cela exige sans doute une révolution culturelle pour voir **la fin de la boulimie, du gaspillage et de la désinvolture.**

Marc Rivalland

Association pour la Protection de l'Environnement à La Tranche Sur Mer

Siège social : Mairie de La Tranche Sur Mer – Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.
Affiliée à l'ADEV (Association de Défense de l'Environnement en Vendée), association agréée « Environnement »
Correspondance : S/C M. Marc RIVALLAND, 33 rue du Pré ce la cure, 85360 La Tranche sur Mer

Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ou loi AGECE (JORF N°035 du 11/02/2020) :

J'aime bien toute l'œuvre d'Alain Souchon, mais quelques chansons ont particulièrement marqué l'époque, dont celle-ci (C'est déjà ça, 1993) :

*Oh la la la vie en rose
Le rose qu'on nous propose
D'avoir les quantités d'choses
Qui donnent envie d'autre chose
Aïe, on nous fait croire
Que le bonheur c'est d'avoir
De l'avoir plein nos armoires
Dérisions de nous dérisoires car*

*Foule sentimentale
On a soif d'idéal
Attirée par les étoiles, les voiles
Que des choses pas commerciales
Foule sentimentale
Il faut voir comme on nous parle
Comme on nous parle*

*Il se dégage
De ces cartons d'emballage
Des gens lavés, hors d'usage*

*Et tristes et sans aucun avantage
On nous inflige
Des désirs qui nous affligent
On nous prend faut pas déconner dès qu'on est
né
Pour des cons alors qu'on est
Des*

Foules sentimentales...

*On nous Claudia Schieffer
On nous Paul-Loup Sulitzer
Oh le mal qu'on peut nous faire
Et qui ravagea la moukère
Du ciel dévale
Un désir qui nous emballe
Pour demain nos enfants pâles
Un mieux, un rêve, un cheval*

Foule sentimentale...

C'est dans les années 1950 que peut être observée la montée concomitante de l'individualisme et de la société de consommation. L'Occident marqué par les souffrances liées à la deuxième guerre mondiale cultive une confiance résolue dans l'amélioration des conditions de vie et le progrès. Le puissant appétit de biens marchands est attisé, entretenu, souvent créé, par la publicité qui fait l'apologie de la consommation comme mode de vie et marqueur de normalité sociale. Le progrès technique permanent, mais aussi l'obsolescence programmée, conduisent à un déferlement de nouveaux objets pour satisfaire des désirs plus souvent que des besoins (consommation ostentatoire). La globalisation de l'économie fait des marchandises des entités de plus en plus abstraites dont le consommateur ne sait plus rien en termes de coûts sociaux (conditions des travailleurs) et environnementaux (pollutions, cycle des matières).

La réparation, l'économie, l'épargne deviennent des pratiques désuètes, voire néfastes pour une économie linéaire : produire-consommer-jeter.

A la suite de la crise des gilets jaunes (2018), la convention citoyenne pour le climat (2019/2020) a souligné les excès du consumérisme et appelé à renouer avec les pratiques de récupération, de recyclage et à s'engager dans la minimisation de la production de déchets.

La loi AGECE (Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire), datée de février 2020, a pour but de transformer notre système en profondeur. Fait notable, elle a été votée à l'unanimité à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

Cette loi met progressivement en place de nouvelles obligations, de nouvelles interdictions et de nouveaux outils pour contrôler et sanctionner les délits contre l'environnement ; pour illustrer son contenu, le ministère de la transition écologique met en avant cinq grands objectifs :

1. Sortir du plastique jetable :

Ex. : fin de mise à disposition de sacs plastiques, vaisselle des fast-foods réutilisable et non jetable...

2. Mieux informer les consommateurs :

Ex. : consignes de tri, affichage environnemental...

3. Lutter contre le gaspillage et favoriser le réemploi solidaire :

Ex. : fin de la destruction des invendus non alimentaires, fin de l'impression systématique des tickets de caisse...

4. Agir contre l'obsolescence programmée :

Ex. : indice de réparabilité ; vers un indice de durabilité...

5. Mieux produire :

Ex. : mise en place de filières pollueurs-payeurs, collecte des déchets triés du bâtiment...

Nous n'en sommes pas encore à la remise en cause des besoins, à une conception des biens réellement durable (éco conception, analyse complète du cycle de vie, juste dimensionnement des objets) mais en orientant nos comportements de consommateurs, la loi AGECL diffuse un message qui peut être entendu.

Il faut aussi compter avec les entreprises et on voit apparaître des initiatives encourageantes : 4 à 500 dirigeants d'entreprises de Vendée et Loire Atlantique se sont donnés pour objectif de mettre en place de nouveaux modèles de développement à partir d'une véritable rupture environnementale et sociétale; le thème à l'origine de l'association **RUPTUR** est en effet : « l'économie circulaire ».

Marc Rivalland

Transition écologique dans les Pays de la Loire

Depuis plus de 30 ans le GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) publie régulièrement son rapport à l'échelle planétaire, le dernier datant d'avril 2022 ; or, un GIEC régional, créé en octobre 2020, à l'initiative du Conseil Régional, a eu pour mission d'analyser et de compléter les résultats de l'étude réalisée en 2020 sur les impacts du changement climatique en Pays de la Loire. Outre ce **travail d'information et de diagnostic**, il a été chargé d'émettre **des préconisations** pour limiter nos émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) et nous adapter au dérèglement climatique.

Ce groupe interdisciplinaire composé d'une vingtaine de chercheurs, a étudié les répercussions du changement global sur notre région mais aussi la contribution de notre territoire à l'effet de serre. Je vous invite éventuellement à lire ce 1er rapport (juin 2022) de plus d'une centaine de pages (1) dont voici une rapide synthèse.

Emissions de GES : empreinte carbone de 31 millions de tonnes équivalent CO₂, soit plus de 8 tonnes par habitant, sachant que chacun ne devrait pas émettre plus de 2 tonnes. De plus, si l'on y ajoute les émissions indirectes liées à nos importations, notre Région émet 60 Millions de tonnes.

Températures moyennes : élévation de 1,5 degré depuis soixante ans, avec prévision d'1 degré supplémentaire en 2050, dans le meilleur des cas, et de 2 à 2,5 degrés si les émissions suivent la courbe actuelle.

Vagues de chaleur : aussi nombreuses ces 20 dernières années qu'au cours des 50 années précédentes, périodes plus précoces, plus longues et plus sévères. 20 à 30 jours supplémentaires attendus d'ici 30 ans, voire 50 à 70 jours de plus d'ici 60 ans sans diminution des GES.

Précipitations/ sécheresses : prévision plus difficile, mais tendance à 50 ans : davantage de pluie en été et moins en hiver, la sécheresse représentera une des conséquences les plus préoccupantes.

Hausse du niveau des mers et acidification de l'océan : hausse de 30 cm depuis 1850, prévision pour la fin du siècle 40 à 80 cm de plus, selon les scénarios.

Quelques effets constatés :

Pression sur la biodiversité : 40 % des poissons, 30 % des oiseaux et amphibiens, 21 % des reptiles, 10 % des mammifères, 24 % de la flore se trouvent menacés d'extinction.

Déplacement des espèces marines vers le nord (menace sur la pêche)

Fragilisation de la ligne côtière (ex. secteur du Rocher et de la belle Henriette), risques d'inondation et/ou de submersion (Xynthia). D'ici à 2050 ces dommages pourraient progresser de 100 à 150 % en Vendée et Loire-Atlantique.

Réduction de la diversité forestière, altération de la viticulture, dégradations des conditions hydriques et agricoles.

Progression de 20 à 30 % du risque de feux de forêt.

Tempêtes (ex. décembre 1999).

Outre ces impacts, conséquences directes des émissions de GES et du dérèglement climatique à l'échelle du globe, nos activités économiques et sociales accentuent la vulnérabilité de la région.

Doublément des surfaces artificialisées : 4^{ème} rang au niveau national, avec recul des espaces arborés et des haies dans les dernières 40 années, ce qui amplifie le réchauffement (diminution de l'évapotranspiration des sols imperméabilisés) et les inondations. Cette artificialisation (lotissements, grandes surfaces, voies de circulation, parkings etc.) qui a progressé deux fois plus vite que la population, représente 11 % de la surface de la région, en comparaison des 9 % du territoire national, or, le bâtiment et le transport sont des facteurs importants du bilan carbone.

Dégradation de la qualité de l'eau : 90 % des eaux superficielles sont surexploitées et/ou polluées ; Seuls 10 % des masses d'eau sont en bon état écologique, contre 44 % à l'échelle de la France La dégradation la plus forte est en Loire Atlantique, Vendée et Maine-et-Loire (agriculture, industrie etc.)

Baisse sensible des ressources en eaux souterraines : le bassin versant de la Loire sera le plus sévèrement touché et la ressource en eau potable deviendra un enjeu majeur (faible débit et température du fleuve de 30°, facteurs d'insalubrité).

Qu'en sera-t-il de la demande agricole supplémentaire et celle liée au tourisme ?

Augmentation de la récolte de bois sur les 10 dernières années qui annule l'accroissement de la captation de CO2 lié au développement de la forêt.

Objectif de ce rapport :

Appeler tous les acteurs (décideurs publics, exécutifs locaux...) à s'engager dans des politiques pour faire face aux défis écologiques en leur suggérant des stratégies efficaces. **Cependant, si nos collectivités ont la responsabilité de diminuer les émissions de GES par leur gouvernance, n'oublions pas que chacun d'entre-nous peut participer, par ses propres choix, à cette réduction.**

Conclusion :

Par son climat, son environnement naturel, son dynamisme économique, la Région est très attractive, mais ces atouts la rendent plus sensible aux variations climatiques et l'afflux de la population, sur le littoral et dans les villes contribue à l'accroissement de l'effet de serre.

Si nous voulons que notre territoire reste agréable à vivre et accueillant, il faut s'approprier l'idée que le futur sera différent.

1) [http://www.comite21.org/docs/2022/giec-des-pays-de-la-loire-1er-rapport-\(29-09-2022\).](http://www.comite21.org/docs/2022/giec-des-pays-de-la-loire-1er-rapport-(29-09-2022).)

Anne Calais

A propos de bétonnage...

La question est encore au cœur d'un bras de fer entre le Sénat et le Gouvernement et pourtant chacun connaît maintenant l'urgence qu'il y a à protéger nos espaces naturels, pas seulement pour la beauté des paysages mais aussi parce que les sols et les forêts stockent du CO2. Les prairies, les zones humides jouent le rôle d'éponge pour lutter contre les inondations. La végétation rafraîchit en cas de canicule.

Or le sujet ne fait toujours pas consensus, loin s'en faut, auprès des élus locaux censés respecter l'objectif fixé par la loi « climat et résilience », à savoir diviser par deux leur consommation d'espaces naturels d'ici à 2030 par rapport aux 10 dernières années. Des arguments aussi vains que le chantage au développement économique font vaciller le Parlement où le zéro artificialisation des sols est toujours en négociation...

Mêmes égarements chez nous : le 22 septembre dernier, le Conseil Municipal de la Tranche/Mer a ratifié un projet d'aménagement urbain en vue de la reconstruction du Super U à la Corba, ce qui signifie qu'il accepte allègrement l'artificialisation de 5 ou 6 ha et, pour en aménager l'accès, l'assèchement d'étiers communiquant avec la zone Natura 2000.

Dans le contexte actuel, il est difficile d'admettre cette éventualité, dénuée de tout bon sens, qui exclut d'emblée une reconstruction sur le site de l'ancien Super U détruit par l'incendie !

Martine Bretonnet